

Vos références : **342389200**

CERTIFICAT D'ADHESION ASSURANCE DE PRET APRIL

Etabli à l'attention de Monsieur Philippe REVELLAT

ADHERENT :

Monsieur REVELLAT Philippe
- résident

129 BD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

ASSURE(S) :

Monsieur Philippe REVELLAT
né le 28 décembre 1960
RESPONSABLE COORDINATEUR

Madame Evelyne REVELLAT
née le 5 février 1961
SOPHROLOGUE

ASSUREUR CONSEIL :

Cab CAFPI CHAMPIGNY
23 RUE JEAN JAURES
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
TEL: **0148816060**

VOS COTISATIONS :

La date de votre échéance annuelle est le **1er janvier**.

Votre règlement sera effectué par prélèvement automatique le 10 de chaque mois.

Sur le compte N° 30002 07650 0000004800X 63 de l'établissement : CL MONTLHERY de MR OU MME
PHILIPPE REVELLAT

L'organisme prêteur sera avisé en cas de non règlement de la cotisation.

LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT n° 1

Son montant initial : 96.765,00 €
L'organisme prêteur : BRED BANQUE POPULAIRE

BENEFICIAIRES EN CAS DE DECES :

Bénéficiaire / Prêt 1

BRED BANQUE POPULAIRE 87 R JEAN JAURES 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

	Monsieur Philippe REVELLAT	Madame Evelynne REVELLAT
Nom du produit	ASSURANCE DE PRET APRIL	ASSURANCE DE PRET APRIL
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Accident / Maladie	du 5 Septembre 2014 au 5 Septembre 2034	du 5 Septembre 2014 au 5 Septembre 2034
Incapacité Temporaire Totale et Invalidité Permanente Totale	du 5 Septembre 2014 au 31 Décembre 2030 90 jours de franchise	du 5 Septembre 2014 au 31 Décembre 2031 90 jours de franchise

Vos montants garantis :

Assuré(s) Garanties	Monsieur Philippe REVELLAT		Madame Evelynne REVELLAT	
	Décès/PTIA	Incapacité Invalidité	Décès/PTIA	Incapacité Invalidité
05/09/2014	96.765,00 €	96.765,00 €	96.765,00 €	96.765,00 €
01/01/2015	95.868,90 €	95.868,90 €	95.868,90 €	95.868,90 €
01/01/2016	92.218,87 €	92.218,87 €	92.218,87 €	92.218,87 €
01/01/2017	88.461,59 €	88.461,59 €	88.461,59 €	88.461,59 €
01/01/2018	84.593,86 €	84.593,86 €	84.593,86 €	84.593,86 €
01/01/2019	80.612,50 €	80.612,50 €	80.612,50 €	80.612,50 €
01/01/2020	76.514,10 €	76.514,10 €	76.514,10 €	76.514,10 €
01/01/2021	72.295,26 €	72.295,26 €	72.295,26 €	72.295,26 €
01/01/2022	67.952,44 €	67.952,44 €	67.952,44 €	67.952,44 €
01/01/2023	63.482,00 €	63.482,00 €	63.482,00 €	63.482,00 €
01/01/2024	58.880,15 €	58.880,15 €	58.880,15 €	58.880,15 €
01/01/2025	54.143,07 €	54.143,07 €	54.143,07 €	54.143,07 €
01/01/2026	49.266,81 €	49.266,81 €	49.266,81 €	49.266,81 €
01/01/2027	44.247,22 €	44.247,22 €	44.247,22 €	44.247,22 €
01/01/2028	39.080,10 €	39.080,10 €	39.080,10 €	39.080,10 €
01/01/2029	33.761,13 €	33.761,13 €	33.761,13 €	33.761,13 €
01/01/2030	28.285,84 €	28.285,84 €	28.285,84 €	28.285,84 €
01/01/2031	22.649,65 €		22.649,65 €	22.649,65 €
01/01/2032	16.847,82 €		16.847,82 €	
01/01/2033	10.875,49 €		10.875,49 €	
01/01/2034	4.727,64 €		4.727,64 €	

LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT n° 2

Son montant initial : 441.000,00 €
L'organisme prêteur : BRED BANQUE POPULAIRE

Vos références : **342389200**
BENEFICIAIRES EN CAS DE DECES :

Bénéficiaire / Prêt 2

BRED BANQUE POPULAIRE 87 R JEAN JAURES 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

	Monsieur Philippe REVELLAT	Madame Evelyne REVELLAT
Nom du produit	ASSURANCE DE PRET APRIL	ASSURANCE DE PRET APRIL
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Accident / Maladie	du 5 Septembre 2014 au 5 Septembre 2016	du 5 Septembre 2014 au 5 Septembre 2016

Vos montants garantis :

Assuré(s)	Monsieur Philippe REVELLAT	Madame Evelyne REVELLAT
Garanties	Décès/PTIA	Décès/PTIA
05/09/2014	441.000,00 €	441.000,00 €
01/01/2015	441.000,00 €	441.000,00 €
01/01/2016	441.000,00 €	441.000,00 €

ASSUREUR(S) :
Monsieur Philippe REVELLAT

Pour le(s) prêt(s) n° 1-2

Le contrat ASSURANCE DE PRET APRIL assuré par PREVOIR VIE et PREVOIR RISQUES DIVERS porte le(s) n° de convention PRE2013P01 et PRE2013P02.

Madame Evelyne REVELLAT

Pour le(s) prêt(s) n° 1-2

Le contrat ASSURANCE DE PRET APRIL assuré par PREVOIR VIE et PREVOIR RISQUES DIVERS porte le(s) n° de convention PRE2013P01 et PRE2013P02.

DISPOSITIONS GENERALES DU CONTRAT :

La garantie Perte Totale et Irreversible d'Autonomie est limitée à l'âge stipulé aux Conditions Générales si elle n'est pas exclue par les Dispositions Particulières.

Les garanties sont accordées jusqu'à concurrence des sommes restant dues par les Assurés au moment du sinistre, dans la limite des montants indiqués dans le certificat d'adhésion.

Les dates de fin indiquées ci-dessus ne remettent pas en cause le renouvellement du contrat par tacite reconduction, et sont valides sous réserve du paiement des cotisations et du maintien en vigueur du contrat.

Les dates correspondent aux périodes de cotisation.

Vous avez reconnu avoir pris connaissance et avoir conservé les conditions générales, et les statuts de l'Association des Assurés reçus lors de la souscription et en avoir accepté les dispositions.

Etabli à Lyon, le 5 septembre 2014

Roger MAINGUY
Directeur Général



Vos références : **342389200**

CERTIFICAT D'ADHESION ASSURANCE DE PRET APRIL

Etabli à l'attention de Monsieur Philippe REVELLAT

ADHERENT :

Monsieur REVELLAT Philippe
- résident

129 BD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

ASSURE(S) :

Monsieur Philippe REVELLAT
né le 28 décembre 1960
RESPONSABLE COORDINATEUR

Madame Evelyne REVELLAT
née le 5 février 1961
SOPHROLOGUE

ASSUREUR CONSEIL :

Cab CAFPI CHAMPIGNY
23 RUE JEAN JAURES
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
TEL: **0148816060**

VOS COTISATIONS :

La date de votre échéance annuelle est le **1er janvier**.

Votre règlement sera effectué par prélèvement automatique le 10 de chaque mois.

Sur le compte N° 30002 07650 0000004800X 63 de l'établissement : CL MONTLHERY de MR OU MME
PHILIPPE REVELLAT

L'organisme prêteur sera avisé en cas de non règlement de la cotisation.

LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT n° 1

Son montant initial : 96.765,00 €
L'organisme prêteur : BRED BANQUE POPULAIRE

BENEFICIAIRES EN CAS DE DECES :

Bénéficiaire / Prêt 1

BRED BANQUE POPULAIRE 87 R JEAN JAURES 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

	Monsieur Philippe REVELLAT	Madame Evelynne REVELLAT
Nom du produit	ASSURANCE DE PRET APRIL	ASSURANCE DE PRET APRIL
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Accident / Maladie	du 5 Septembre 2014 au 5 Septembre 2034	du 5 Septembre 2014 au 5 Septembre 2034
Incapacité Temporaire Totale et Invalidité Permanente Totale	du 5 Septembre 2014 au 31 Décembre 2030 90 jours de franchise	du 5 Septembre 2014 au 31 Décembre 2031 90 jours de franchise

Vos montants garantis :

Assuré(s) Garanties	Monsieur Philippe REVELLAT		Madame Evelynne REVELLAT	
	Décès/PTIA	Incapacité Invalidité	Décès/PTIA	Incapacité Invalidité
05/09/2014	96.765,00 €	96.765,00 €	96.765,00 €	96.765,00 €
01/01/2015	95.868,90 €	95.868,90 €	95.868,90 €	95.868,90 €
01/01/2016	92.218,87 €	92.218,87 €	92.218,87 €	92.218,87 €
01/01/2017	88.461,59 €	88.461,59 €	88.461,59 €	88.461,59 €
01/01/2018	84.593,86 €	84.593,86 €	84.593,86 €	84.593,86 €
01/01/2019	80.612,50 €	80.612,50 €	80.612,50 €	80.612,50 €
01/01/2020	76.514,10 €	76.514,10 €	76.514,10 €	76.514,10 €
01/01/2021	72.295,26 €	72.295,26 €	72.295,26 €	72.295,26 €
01/01/2022	67.952,44 €	67.952,44 €	67.952,44 €	67.952,44 €
01/01/2023	63.482,00 €	63.482,00 €	63.482,00 €	63.482,00 €
01/01/2024	58.880,15 €	58.880,15 €	58.880,15 €	58.880,15 €
01/01/2025	54.143,07 €	54.143,07 €	54.143,07 €	54.143,07 €
01/01/2026	49.266,81 €	49.266,81 €	49.266,81 €	49.266,81 €
01/01/2027	44.247,22 €	44.247,22 €	44.247,22 €	44.247,22 €
01/01/2028	39.080,10 €	39.080,10 €	39.080,10 €	39.080,10 €
01/01/2029	33.761,13 €	33.761,13 €	33.761,13 €	33.761,13 €
01/01/2030	28.285,84 €	28.285,84 €	28.285,84 €	28.285,84 €
01/01/2031	22.649,65 €		22.649,65 €	22.649,65 €
01/01/2032	16.847,82 €		16.847,82 €	
01/01/2033	10.875,49 €		10.875,49 €	
01/01/2034	4.727,64 €		4.727,64 €	

LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT n° 2

Son montant initial : 441.000,00 €
L'organisme prêteur : BRED BANQUE POPULAIRE

Vos références : **342389200**
BENEFICIAIRES EN CAS DE DECES :

Bénéficiaire / Prêt 2

BRED BANQUE POPULAIRE 87 R JEAN JAURES 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

	Monsieur Philippe REVELLAT	Madame Evelyne REVELLAT
Nom du produit	ASSURANCE DE PRET APRIL	ASSURANCE DE PRET APRIL
Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Accident / Maladie	du 5 Septembre 2014 au 5 Septembre 2016	du 5 Septembre 2014 au 5 Septembre 2016

Vos montants garantis :

Assuré(s)	Monsieur Philippe REVELLAT	Madame Evelyne REVELLAT
Garanties	Décès/PTIA	Décès/PTIA
05/09/2014	441.000,00 €	441.000,00 €
01/01/2015	441.000,00 €	441.000,00 €
01/01/2016	441.000,00 €	441.000,00 €

ASSUREUR(S) :
Monsieur Philippe REVELLAT

Pour le(s) prêt(s) n° 1-2

Le contrat ASSURANCE DE PRET APRIL assuré par PREVOIR VIE et PREVOIR RISQUES DIVERS porte le(s) n° de convention PRE2013P01 et PRE2013P02.

Madame Evelyne REVELLAT

Pour le(s) prêt(s) n° 1-2

Le contrat ASSURANCE DE PRET APRIL assuré par PREVOIR VIE et PREVOIR RISQUES DIVERS porte le(s) n° de convention PRE2013P01 et PRE2013P02.

DISPOSITIONS GENERALES DU CONTRAT :

La garantie Perte Totale et Irreversible d'Autonomie est limitée à l'âge stipulé aux Conditions Générales si elle n'est pas exclue par les Dispositions Particulières.

Les garanties sont accordées jusqu'à concurrence des sommes restant dues par les Assurés au moment du sinistre, dans la limite des montants indiqués dans le certificat d'adhésion.

Les dates de fin indiquées ci-dessus ne remettent pas en cause le renouvellement du contrat par tacite reconduction, et sont valides sous réserve du paiement des cotisations et du maintien en vigueur du contrat.

Les dates correspondent aux périodes de cotisation.

Vous avez reconnu avoir pris connaissance et avoir conservé les conditions générales, et les statuts de l'Association des Assurés reçus lors de la souscription et en avoir accepté les dispositions.

Etabli à Lyon, le 5 septembre 2014

Roger MAINGUY
Directeur Général

